

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Arnaud MERCIER - Danielle MENET - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Kayané BIANCO représenté par Jean-Louis VINCENT - Corinne BIRGIN représentée par Julien BERTEI - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Sophie CAMARD représentée par Jean-Marc SIGNES - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Martine CESARI représentée par André BERTERO - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Jean-François CORNO représenté par Olivier FREGEAC - Jean-Jacques

COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Emmanuelle CHARAFE - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicole JOULIA représentée par Eric CASADO - Vincent LANGUILLE représenté par Vincent DESVIGNES - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Nassera BENMARNIA - Eric MERY représenté par Marie MICHAUD - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - Lourdes MOUNIEN représentée par Pierre LEMERY - Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Frank OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI - Yannick OHANESSIAN représenté par Marie BATOUX - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOU DIS - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Jessie LINTON - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Michel RUIZ - Franck SANTOS représenté par Michel ROUX - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Laurence SEMERDJIAN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Solange BIAGGI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Julie ARIAS - Mireille BALLETTI - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Daniel GAGNON - Jean-Pascal GOURNES - Yannick GUERIN - Pierre HUGUET - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Jean-Yves SAYAG - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Béatrice BONFILLON représentée à 16h36 par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h29 par Anne-Laurence PETEL - Eric GARCIN représenté à 16h36 par Yves WIGT - Pascal CHAUVIN représenté à 17h08 par Christian BURLE - Caroline MAURIN représentée à 17h08 par Alexandre DORIOL - Jacky GERAD représenté à 17h12 par Michel AMIEL - Catherine PILA représentée à 17h16 par Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT représenté à 17h20 par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Gérard AZIBI représenté à 17h27 par Laure ROVERA - Julien RAVIER représenté à 17h44 par Emilie CANNONE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Richard MALLIÉ à 15h37 - Sandrine D'ANGIO à 15h55 - Jean-Marc COPPOLA à 16h11 - Dona RICHARD à 16h16 - Sabine BERNASCONI à 16h30 - Anne VIAL à 16h33 - Véronique MIQUELLY à 16h35 - Lyece CHOULAK à 16h38 - Sébastien JIBRAYEL à 16h38 - Didier REAULT à 16h45 - José MORALES à 16h55 - Yves MESNARD à 16h57 - Patrick PIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h57 - Magali GIOVANNANGELI à 17h01 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h02 - François TAULAN à 17h02 - Sophie JOISSAINS à 17h02 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h03 - Jean-Christophe GRUVEL à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h10 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h12 - Jean-Louis VINCENT à 17h20 - Eric CASADO à 17h25 - Roland CAZZOLA à 17h25 - Lisette NARDUCCI à 17h25 - Mathilde CHABOCHE à 17h26 - Philippe GRANGE à 17h33 - Pascale MORBELLI à 17h36 - Isabelle ROVARINO à 17h36 - Mireille BENEDETTI à 17h36 - Marie BATOUX à 17h41 - Amapola VENTRON à 17h42 - Sébastien BARLES à 17h43 - Hervé GRANIER à 17h44.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-10682/21/CM

■ Approbation du protocole d'intention relatif au financement de la Ligne Nouvelle Provence-Côte-d'Azur

7991

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur consiste en la réalisation d'un ensemble d'infrastructures de transport ferroviaire afin de doter le territoire régional d'un réseau performant, maillé et interconnecté permettant d'assurer le développement et notre compétitivité à l'échelle des grandes métropoles européennes. Avec 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, notre région dispose du plus petit linéaire de voie par habitant de France, la moyenne nationale étant de 5,75 hors Ile de France. C'est dire l'importance de cette ligne nouvelle.

A la suite du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures remis au gouvernement en 2018, il a été décidé de décliner le projet en quatre phases.

Le projet en est aux deux premières phases qui feront, bientôt, l'objet d'une enquête publique. La décision ministérielle du 23 juin 2020 a validé le périmètre d'une Déclaration d'Utilité Publique sur ces deux phases, avec l'objectif de lancement de l'enquête avant la fin 2021. Elles concernent des grands investissements dans les trois départements de la Région, tout spécialement la gare TGV de Nice Côte d'Azur et la gare souterraine de Marseille Saint Charles, élément clé du projet de ligne nouvelle.

Le dossier de préparation de l'enquête publique est en cours à la SNCF Réseau, à la mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Ce protocole d'intention s'inscrit dans le cadre direct de la préparation de cette enquête, qui doit aborder aussi le sujet du financement. Ce document est obligatoire pour sa tenue.

En l'absence de la nomination d'une mission de financement par l'État, il a été convenu entre la Région et les partenaires, de piloter une réflexion sur les modalités de financement. Le Comité de Pilotage du 7 janvier 2021 a validé la méthode et les grands principes. Le travail collectif mené par la Région avec l'ensemble des partenaires a permis d'aboutir à la rédaction d'un protocole d'intention relatif au financement, objet de la présente délibération, qui a été soumis au Comité de Pilotage du 19 avril 2021.

Les collectivités se sont entendues pour apporter 40 % du coût du projet d'un montant total de 3,459Mds€ constant pour les phases 1 et 2 soit 1,383 Mds€ sur la période 2023 à 2035. L'État et l'Union Européenne apportent le reste du financement. L'État fournira sa part via l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Quant à celle de l'Union Européenne, elle reste à obtenir à ce stade.

Le protocole présente une répartition de la part de chaque collectivité en fonction de quatre critères :

- la population,
- la richesse fiscale intrinsèque de chaque collectivité,
- les retombées fiscales du projet,
- les bénéfices socio-économiques.

La répartition convenue est la suivante :

Pondération critère	30%	25%	20%	25%	100%
	Population	Potentiel fiscal	Retombées fiscales	Socio Economie	Quotité
Région SUD	40,94%	34,92%	23,45%	37,85%	40,00%
Département 06	9,35%	10,71%	3,73%	19,17%	10,35%
Département 13	15,21%	18,10%	18,05%	11,01%	14,51%
Département 83	9,11%	6,61%	2,18%	5,05%	5,71%
Métropole Aix-Marseille Provence	14,25%	20,43%	42,85%	10,85%	19,41%
Métropole TPM	3,47%	3,01%	2,79%	2,23%	2,73%
Métropole Nice Côte-d'Azur	4,45%	4,82%	5,45%	8,97%	5,52%
Dracénie Provence Verdon Agglomération	0,87%	0,49%	0,77%	0,72%	0,45%
CA des Pays de Lerins	1,53%	0,56%	0,55%	3,51%	0,99%
CA du Pays de Grasse	0,81%	0,34%	0,19%	0,64%	0,33%
Région Provence – Alpes - Côte d'Azur		40,00%	soit	553,34	M€
Département des Alpes Maritimes		10,35%	soit	143,16	M€
Département des Bouches du Rhône		14,51%	soit	200,73	M€
Département du Var		5,71%	soit	79,01	M€
Métropole Aix-Marseille-Provence		19,41%	soit	268,49	M€
Métropole Toulon Provence Méditerranée		2,73%	soit	37,79	M€
Métropole Nice Côte d'Azur		5,52%	soit	76,31	M€
Dracénie Provence Verdon Agglomération		0,45%	soit	6,20	M€
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins		0,99%	soit	13,76	M€
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse		0,33%	soit	4,55	M€

Le Comité de Pilotage du 7 janvier 2021 a aussi approuvé le principe d'étudier la création d'un Établissement Public Local de financement que seul le Gouvernement est habilité à créer, jusqu'en avril 2022, par voie d'ordonnance en application de l'article 4 de la Loi d'Orientation des Mobilités, dite loi LOM.

Les partenaires travaillent sur ce sujet dans la perspective de doter le projet de recettes complémentaires dans l'objectif de faire diminuer la part de financement des collectivités.

Les engagements prévus dans le protocole d'intention seront traduits ultérieurement dans une convention de financement pour les travaux des phases 1 et 2, -une fois que la Déclaration d'Utilité Publique aura été obtenue. Le présent protocole exprime donc l'intention de tous les partenaires, -Elément indispensable pour la tenue de l'enquête publique, il n'implique pas pour le moment de conséquences financières directes. IL faut attendre à la fois la création très souhaitée de l'établissement public de financement et la définition plus poussée d'un programme d'investissements à la suite de l'enquête publique pour avoir une vision plus précise du calendrier financier.

Pour la Métropole, l'intérêt majeur du projet réside avant tout dans la traversée souterraine de Marseille, dans la zone d'arrivée des Tuileries, à l'intersection de la ligne historique « PLM » et de l'arrivée du tunnel du TGV. Toute l'entrée ferroviaire de Marseille sera ainsi renforcée en capacité. Le tunnel commencera au niveau de la Delorme, puis filera par des quais souterrains à Saint Charles. Une nouvelle gare y prendra place, au sein d'une profonde transformation du pôle d'échange et de son quartier, portée par le grand projet urbain « Quartiers Libres ». Il s'agit d'un investissement majeur pour la Métropole. Le tunnel ressortira ensuite dans la zone de Saint Pierre, non loin de la L2, pour filer vers la vallée de l'Huveaune. Toutefois, à ce stade, la 4ème voie dans l'Huveaune a été reportée à des stades ultérieurs du projet. D'autres travaux de moindre importance, sont prévus autour du centre technique SNCF de la Blancarde et du côté des voies littorales.

Tous ces sujets auront vocation dans peu de temps à être abondamment présentés et discutés, à travers l'enquête publique, très longtemps attendue après le débat public, qui remonte à 2005.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour le développement et l'attractivité du grand territoire d'Aix-Marseille Provence.

Délibère

Article 1

Est approuvé le protocole d'intention, ci-annexé, relatif au financement de la « Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce Protocole d'intention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS